

qui soit important, mais l'assurance de pouvoir l'obtenir, l'assurance de pouvoir s'approvisionner. Chez nous on a cette possibilité! Nous n'avons qu'à constater qu'avec l'assurance que ce gouvernement pourra donner, le prix de notre pétrole sera toujours en concurrence avec le prix aux États-Unis. Nous pouvons concurrencer honnêtement et loyalement nos voisins du Sud.

Monsieur le président, l'opposition s'acharne à vouloir demander une réduction d'impôt de \$100 pour les individus. Pour une partie de l'opposition, ce n'est pas assez, pour l'autre, c'est trop. A mon avis, monsieur le président, c'est vouloir trop jouer avec les détails. Les mesures annoncées par l'honorable ministre des Finances (M. Chrétien) récemment s'avèrent comme étant valables, justes et équitables pour le moment que nous vivons. Mais le même ministre qui a fait cette déclaration il y a à peine une semaine, monsieur le président, avait déjà commencé un travail que notre nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) continuera. Je pense que ce travail n'est pas un travail de six mois, un travail à courte vue, mais plutôt un travail à longue échéance, un travail qui saura donner confiance et un meilleur avenir à tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le président, la meilleure chose qui pourrait nous arriver serait celle-ci: que l'opposition cesse de critiquer à tort ou à raison parfois, mais surtout à tort, avec ses arguments vraiment trop faibles, qui ne sont qu'une répétition de trucs ou d'éditoriaux mal pensés et mal écrits, monsieur le président, l'opposition pourrait sûrement, du moins je l'espère, nous apporter une contribution plus valable en nous donnant certains arguments, certaines propositions plus sérieuses et plus constructives.

● (2052)

[Traduction]

**M. Doug Neil (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat sur le bill C-11, intitulé loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds. Mais c'est plus que cela. Il s'agit d'un mini-budget, du moins c'est le nom que le ministre des Finances (M. Chrétien) lui a donné au cours de la période des questions, il y a une semaine. Le projet de loi est à la fois long et compliqué. Il fait 225 pages et il faudrait des semaines, ou plutôt des mois pour l'étudier et le comprendre à fond.

Je suis entièrement d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui a dit, le 7 novembre, à la Chambre que 99,9 p. 100 des Canadiens ne comprennent pas ce bill. Seuls quelques spécialistes en droit fiscal, quelques experts comptables et les gens du ministère du Revenu national peuvent le comprendre. Avez-vous déjà entendu parler d'une loi si complexe que le gouvernement ait dû prévoir que le contribuable puisse demander au ministère de prendre une décision et doit payer ensuite le ministère pour sa démarche. Il est, à mon avis, grand temps que le ministre des Finances dise à ses légistes de refondre la loi de l'impôt sur le revenu pour en faire une loi compréhensible pour tous et dont l'interprétation ne crée pas de problème aux experts en droit fiscal, aux experts comptables, aux hommes d'affaires et aux gens en général.

Lorsque le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre dans le débat de deuxième lecture, le 2 novembre, il nous a invités à adopter ce bill sans trop tarder. Il a mentionné

que l'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis est extrêmement importante pour restaurer la confiance des hommes d'affaires. Si l'on considère l'état actuel de l'économie, et particulièrement le niveau élevé du chômage, la faiblesse de la productivité, le déficit de la balance commerciale et la chute du dollar, on se rend aisément compte qu'il faudra davantage que des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu pour ranimer cette confiance.

● (2102)

A mon avis, ce qui fait la force d'un pays, c'est un leadership fort. Ces dix ou quinze dernières années, c'est d'un manque de leadership que ce pays a souffert. Il est livré à lui-même depuis que le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir. Le milieu des affaires et tous les secteurs de la société ne savent pas au juste où le pays s'en va, du point de vue tant économique que politique. Peut-être le premier ministre croit-il que tout va pour le mieux. Voilà ce qui me fait peur et ce qui fait peur à de nombreux autres Canadiens.

Les politiques du gouvernement ont divisé le pays et fait perdre à ses citoyens la fierté et l'enthousiasme qui les animaient après la dernière guerre mondiale et pendant les années où le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et son successeur ont été premiers ministres. A cette époque, notre pays suscitait l'envie et le respect des chefs de gouvernement partout dans le monde. Nous avons perdu tout ce prestige. Si l'on prend la peine de s'arrêter et d'analyser les raisons de ce déclin, il ne peut qu'être évident que cela tient aux politiques et aux attitudes adoptées par l'actuel gouvernement au cours des dix ou quinze dernières années.

Pendant l'été, j'ai reçu des appels téléphoniques d'experts comptables, d'hommes d'affaires et d'autres citoyens qui se sont inquiétés de ce que, malgré les propositions énoncées par le ministre des Finances dans son budget du 31 mars, aucune mesure sérieuse n'ait été prise par le gouvernement pour adopter les lois nécessaires à leur application. Ces gens s'étaient fiés aux propositions budgétaires du 31 mars pour planifier leurs affaires, comptant qu'elles seraient adoptées, pour découvrir en fin de compte que la Chambre avait suspendu ses travaux et que les modifications proposées à la loi de l'impôt sur le revenu étaient restées en plan au *Feuilleton*. Ils m'ont demandé ce qu'ils devraient faire. Devraient-ils aller de l'avant avec leurs projets ou devraient-ils y renoncer? Monsieur l'Orateur, comment voulez-vous qu'un homme d'affaires puisse exercer efficacement sa profession s'il n'est pas sûr des règles en vertu desquelles il doit agir?

Je leur ai fait remarquer que les propositions contenues dans le budget du 25 mai 1976 n'ont été finalement adoptées que vers la fin du mois de février 1977 et j'ai dû admettre que je ne voyais aucun moyen de leur garantir qu'ils pouvaient aller de l'avant dans leurs projets étant donné que le gouvernement pourrait par exemple fort bien présenter un nouveau budget ou même modifier certaines dispositions du budget du 31 mars dernier.

De plus en plus de Canadiens partout dans notre grand pays, se demandent où ils s'en vont. Dans quelle direction le gouvernement les entraîne-t-il et le sait-il même d'ailleurs?

Je voudrais maintenant aborder certains passages particuliers de cette loi. Je voudrais tout d'abord dire quelques mots sur les dispositions touchant aux produits de polices d'assurance-vie. Les propositions originales ont constitué une vérita-